



## *Investissements et actions environnementales*

### **Le Conseil portuaire fait le point sur les chantiers en cours et à venir**

Le Conseil portuaire de Saint-Malo/Cancale se réunit ce jour. Entouré de Jean-Baptiste Rible, Directeur général des deux ports chez EDEIS, et de Jean-Virgile Crance, 1<sup>er</sup> adjoint à la Ville de Saint-Malo, Stéphane Perrin, Conseiller régional référent pour le territoire de Saint-Malo, a fait le point sur les principaux chantiers à l'ordre du jour : les investissements en cours de la Région (9,1 M€) et de son concessionnaire sur la partie commerce et pêche (cf. autre document presse), mais aussi les actions environnementales engagées par la Ville sur la partie port de plaisance des Sablons.

#### **Le poste de commande et le pont tournant**

Deux opérations de grande ampleur sont actuellement en cours de finalisation.

> D'une part, la **modernisation du poste de commande de l'écluse du Naye**, un chantier qui sera livré **fin mai**. Débutée en **février 2020**, cette opération a permis de moderniser le lieu de travail des éclusiers/pontiers en y intégrant une surélévation vitrée. Celle-ci offrira aux opérateurs une vision périphérique et par conséquent une meilleure visibilité sur l'ensemble des ouvrages et davantage de sécurité lors des manœuvres.

> D'autre part, le **remplacement du pont de Saint-Malo** basculant par un nouvel ouvrage tournant. Les travaux, démarrés en **octobre 2020**, connaissent ces jours-ci une étape importante avec la **livraison, par voie maritime, du tablier**. Arrivée lundi dernier, 12 avril, il sera mis en place dans la fosse construite à cet effet entre le **16 et 19 avril**, ce qui aura pour effet d'interrompre la navigation dans le pertuis et de condamner la passerelle piétonne pendant 3 jours. La **mise en service** du nouveau pont tournant est elle aussi prévue pour **fin mai 2021** avec un retrait de la passerelle piétonne provisoire.

#### **Réhabilitation du quai de Terre-Neuve en 2023**

Le 1<sup>er</sup> avril s'est tenue la réunion de lancement de l'opération de réhabilitation du quai de Terre-Neuve, un ouvrage qui fait l'objet de désordres importants et contraignants pour l'exploitation portuaire.

Cette rencontre a permis d'entendre l'ensemble des usagers (course au large, chantiers navals...) afin qu'ils puissent exprimer leurs attentes et besoins permettant à la Région de bâtir le cahier des charges de l'opération.

Le programme sera écrit en concertation avec les usagers et EDEIS, concessionnaire en charge de l'exploitation du quai. Plusieurs diagnostics complémentaires vont être lancés avant le choix d'un maître d'œuvre pour la conception du marché de travaux. Les travaux auront lieu au plus tôt **en 2023**.

#### **Réfection et entretien sur d'autres quais**

Dans le cadre du programme de gestion patrimoniale des ouvrages portuaires de Saint-Malo, divers **travaux de maçonnerie** sont par ailleurs prévus en 2021 : réfection du **quai Route du Rhum** (septembre-décembre) et entretien des quais **Saint-Louis et Duguay-Trouin** (septembre-octobre 2021).

#### **Contacts presse :**

Région Bretagne - Odile Bruley - presse@bretagne.bzh - 06 76 87 49 57

Edeis - Myriam Masson - Myriam.masson@edeis.com - 06 08 82 27 89

## Révision du plan de gestion des déchets en 2021

Le plan de réception et de traitement des déchets d'exploitation et des résidus de cargaison des navires est le **document de référence** permettant à l'ensemble des usagers d'un port de connaître les dispositions prises en matière de collecte des déchets et résidus, les services disponibles et leurs conditions d'utilisation (directive 2000/59/CE ; article R. 5314-17 du code des transports).

Le plan actuellement en vigueur à Saint-Malo a été approuvé en **2015** et vise l'ensemble du périmètre portuaire, toutes activités confondues. Ce document réglementaire doit faire l'objet d'un **réexamen tous les 3 ans** et la Région Bretagne, propriétaire et autorité portuaire, souhaite opérer cette **révision au cours de l'année**. Cette démarche s'inscrit dans la politique régionale de gestion des déchets qui a conduit à l'adoption, en mars 2020, du premier plan régional de prévention et de gestion des déchets, traduction juridique de l'engagement de la Région en matière d'éco-exemplarité dans ce domaine.

C'est dans ce sens qu'une réunion de lancement s'est tenue **début avril** avec les services régionaux (gestion du port et gestion régionale des déchets), les 3 concessionnaires du port ainsi que Saint-Malo Agglomération qui a la compétence de gestion des déchets. Cette première étape a été l'occasion de lister les infrastructures et services actuellement mis en œuvre en matière de gestion des déchets sur le port et d'établir une méthodologie ainsi qu'un rétro-planning pour la mise à jour du plan déchets pour le port malouin. Les participants ont partagé le constat qu'il était nécessaire de communiquer davantage autour de la gestion des déchets et d'y sensibiliser les usagers.

Le conseil portuaire du 14 avril va permettre de présenter les grandes lignes de la démarche aux acteurs portuaires qui y seront associés. L'objectif, partagé par tous, est de proposer un **plan actualisé** à l'avis du conseil portuaire à la **fin de l'année 2021**.

## Extension du périmètre portuaire de 5 000 m<sup>2</sup>

Le chantier concernant la dernière phase de démolitions rue des Calfats est en cours de préparation Il sera finalisé fin mai pour une mise à disposition des espaces libérés à EDEIS, **début juin**. Cette extension du périmètre portuaire d'environ 5 000 m<sup>2</sup> de terre-pleins permettra au concessionnaire commerce et pêche d'y développer des activités, notamment le **pôle de réparation navale Jacques Cartier**.

## Règlement d'exploitation sur le port des Sablons

À l'initiative de la Ville, concessionnaire du port des Sablons, et en partenariat avec la Région et la Capitainerie du port, un travail de mise à jour des règlements applicables sur le périmètre du port de plaisance a été réalisé. Les documents en vigueur, da-

tant de 2005 pour le règlement de particulier de police, et de 2015 pour le règlement d'exploitation, nécessitaient une réorganisation des dispositions ainsi que des compléments afin de faire face aux évolutions réglementaires des usages et des nouvelles attentes en matière environnementale, notamment suite à la certification *Ports Propres* du port des Sablons.

> **Le règlement particulier de police** définit et précise les règles relatives à la sécurité, l'utilisation du plan d'eau, la conservation du domaine public portuaire. Il vient pallier l'inapplicabilité du règlement général de police aux seuls ports de plaisance. Après approbation par le conseil portuaire, il sera signé dans un arrêté conjoint du Président de Région, autorité portuaire, et du Préfet d'Ille-et-Vilaine, autorité investie du pouvoir de police portuaire.

> **Le règlement d'exploitation** traite quant à lui des règles de gestion de la liste d'attente, des contrats, des escales ainsi que des règles relatives à la tarification, aux prestations et services proposés. Il précise les conditions générales d'utilisation des ouvrages et des zones techniques du port de plaisance. Après approbation par le conseil portuaire et le conseil municipal, il sera co-signé par le Président de Région, autorité concédante, et le Maire de Saint-Malo, concessionnaire du port de plaisance.

## Certification *Ports Propres* pour les Sablons

Le port de plaisance des Sablons a été certifié *Ports Propres* en **janvier 2021**, suite à un audit réalisé par **l'AFNOR**. Cette certification vient reconnaître le travail accompli par le concessionnaire du port depuis la réalisation d'une étude valant diagnostic environnemental (réalisé en **2015**) jusqu'à la **sensibilisation** des usagers à la gestion environnementale. Elle prend en compte également la mise en place de solutions contre les **pollutions chroniques** et les moyens de lutte contre les **pollutions accidentelles** ainsi que la **formation du personnel** portuaire à la gestion environnementale.

Cette démarche s'inscrit pleinement dans la stratégie poursuivie par la Région sur l'ensemble de ses ports dans le souci d'en **améliorer l'empreinte environnementale**. En ce sens, la démarche *Ports Propres* propose une approche de la gestion du port dans son milieu naturel qui traduit une volonté forte de prendre des engagements concrets pour agir en faveur de la préservation **des milieux aquatiques** et du **développement durable des activités littorales et marines**. Elle s'appuie sur des méthodes et outils parfaitement adaptés aux contraintes et particularités portuaires, et fait aussi écho aux engagements portés par la Région dans le cadre de son projet BreizhCop en faveur des transitions.